COMITÉ LOCAL DE PERFECTIONNEMENT

Élection des représentantes et représentants pour l'année scolaire 2024-2025

Depuis quelques années, le Comité paritaire de perfectionnement des enseignantes et enseignants (CPPE) a décidé de décentraliser une partie du budget de perfectionnement au niveau des écoles primaires et secondaires et des centres.

Il est donc primordial que l'Assemblée syndicale des enseignantes et des enseignants de l'établissement forme un Comité local de perfectionnement (CLP) dans chacun des établissements.

SON OBJECTIF • Permettre à l'équipe-école de déterminer les orientations du perfectionnement de l'école en tenant compte du document *Orientations, normes et procédures* publié par le CPPE dont disposent la personne déléguée et la direction de votre établissement (aussi disponible à la section *Perfectionnement* du site de l'Alliance). **Les membres de ce comité devront se référer à la fiche syndicale sur le perfectionnement, disponible dans le site et dont copie est insérée au cahier des fiches syndicales.**

SON MANDAT • Tel que décrit à la clause 4-5.11 de la *Convention collective locale* :

a) appliquer les propositions du CPPE sur les critères d'attribution des fonds, les modalités et les montants alloués pour le perfectionnement ;
b) analyser les besoins de l'école ou du centre et convenir des besoins prioritaires ;
c) étudier les projets et répondre aux besoins prioritaires ;
d) répartir les ressources financières allouées ;
e) évaluer les activités réalisées et produire un rapport pour le CPPE et formuler, s'il y a lieu, des recommandations au centre de services ou au CPPE.

SA COMPOSITION • Le CLP est composé de 2 enseignantes ou enseignants et d'un membre de la direction. Les 2 enseignants qui siègent à ce comité se voient reconnaître par la direction un minimum de 10 minutes par semaine dans leur tâche complémentaire. Pour un cycle de 9 jours, la direction doit reconnaître un minimum de 18 minutes.

Dès que les représentantes ou représentants sont élus, transmettre ce formulaire à l'Alliance, par courriel à l'adresse *registraire@alliancedesprofs.qc.ca*.

REMPLIR EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE, SVP.

Établissement : .....

Direction : .....

Nombre de membres en poste dans l'établissement : .....

Les enseignantes et les enseignants de l'établissement seront représentés au Comité local de perfectionnement par :

Nom : .....

N° de matricule (FACULTATIF) : ..... Degré (primaire) : .....

Champ ou spécialité : ..... Niveau : .....

Adresse courriel personnelle : ..... Téléphone à domicile : .....

Nom : .....

N° de matricule (FACULTATIF) : ..... Degré (primaire) : .....

Champ ou spécialité : ..... Niveau : .....

Adresse courriel personnelle : ..... Téléphone à domicile : .....

— ALLIANCE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE MONTRÉAL —